

BULLETINS CRITIQUES

Une étude exemplaire d'un registre de délibérations du XIV^e

Lynn GAUDREAU, *Pouvoir, mémoire et identité. Le premier registre de délibérations communales de Brignoles (1387-1391), édition et analyse*. Montpellier, 2014, Presses universitaires de la Méditerranée, 475 p.

Le Québec est un heureux pays qui n'a pas sombré dans le système LMD et a conservé un mémoire de maîtrise digne de ce nom. L'UQAM sous l'impulsion de Michel Hébert a ainsi produit de nombreux « chefs-d'œuvre » d'apprentis médiévistes de bonne facture. Plusieurs d'entre eux ont été consacrés à l'exploitation des plus anciens registres de délibérations des archives communales provençales dont de copieux résumés ont paru dans le fascicule 12 de la revue *Memini*. Le travail de Lynn Gaudreault qui a franchi l'Atlantique grâce aux Presses de l'Université de Montpellier est sans doute le plus accompli de cette série de travaux.

Il porte sur le registre BB1 de Brignoles, premier recueil conservé d'une série dont l'auteur montre de manière convaincante qu'elle s'est ouverte quelques années avant 1387, sans doute dès que le conseil a obtenu, en 1377, le droit de nommer un notaire qui serait à son service. Une analyse minutieuse et fine du document permet de découvrir ce registre qui couvre une période allant de 26 mars 1387 au 29 août 1391 réunit des cahiers utilisés de manière séparée qui ont été reliés ultérieurement. Cinq notaires ont contribué à constituer ce registre, dont le plus important est Guillaume Borrilli, un immigré piémontais, originaire de Bersezio dans le Val di Stura, dont on peut se demander s'il était apparenté à la dynastie aixoise des Borrilli dont le premier membre connu instrumente en 1385 à Gardanne et s'établit rapidement dans la capitale du comté où sa lignée perdure jusqu'en 1648¹. L'auteur insiste, toujours preuves à l'appui, sur le fait que ces notaires du conseil ne sont pas de simples secrétaires de séance, mais qu'ils s'inscrivent dans le document par des formulations qui laissent affleurer leurs sentiments. Elle soumet leur rédaction et leur style à un examen approfondi et serré qui éclaire leur personnalité, leur culture, et leur formation. Elle réunit sur chacun d'eux les éléments de biographie qui révèlent leur rôle et leur place dans la société et la vie politique. Elle fournit de précieux éclairages sur les problèmes du rapport de la rédaction notariale à la langue vernaculaire qui ne se réduit pas à l'usage (rare) de mots provençaux et sur la place de l'oral et du gestuel dans les délibérations. Les notaires rédigent-ils leur compte-rendu durant les séances ou l'écrivent-ils après-

1. Claire DOLAN, *Le notaire, la famille et la ville (Aix-en-Provence à la fin du XVI^e siècle)*, Toulouse, 1998 (coll. Histoire notariale), p. 190 sv.

coup à partir de notes prises pendant les délibérations ? Le problème a été souvent posé et il a reçu des réponses différentes selon les cas, car, de toute évidence, les pratiques varient d'un lieu à l'autre et d'un temps à l'autre. Ici les deux réponses sont justifiées : le notaire procède, le plus souvent, à une écriture immédiate, mais il se réserve dans un certain nombre de cas la possibilité d'une transcription postérieure des informations. Quel nom convient le mieux au résultat de leur travail ? L'appellation consacrée par l'usage et les inventaires de « registre de délibérations » n'est justifiée que pour quelques-uns des plus anciens registres de Marseille. Lynn Gaudreault récuse la dénomination de registres d'ordonnances du conseil, trop réductrice et juge plus prudent de conserver le nom en usage au Moyen Age de *cartularium consilii*. Ce point de vue est fondé, mais la traduction française de « cartulaire du conseil » n'est pas moins fallacieuse, car le mot a un autre sens en diplomatique et le terme de *cartularium* est utilisé par les notaires provençaux du Moyen Age pour désigner leurs extensoires. Il est heureusement plus facile de substituer allivrement à l'impropre cadastre.

Le conseil est gyrovague et ne dispose d'une maison en propre qu'en 1390 sans pour autant y tenir plus que les deux tiers des séances de l'année. Ce qui contraste notamment avec la situation à Aix où l'hôtel de ville est attesté pour la première fois en 1369 et pourrait remonter à la fusion des trois villes en 1356, ou avec l'attachement plus ancien du conseil de Marseille à l'hôpital du Saint-Esprit. La maison commune n'est pas au coeur du capital symbolique de la ville de Brignoles. En revanche, le conseil lui-même est un point fort de la conscience urbaine. L'absentéisme est rare. En moyenne les conseillers sont présents à 74 % des séances et 85 % des élus assistent aux deux tiers des réunions. Seul un petit nombre de conseillers, 12 %, assistent à moins de la moitié des séances. Les votes de l'assemblée ne sont pas consignés dans le registre et les décisions donnent toutes l'apparence de l'unanimité. Mais, passant de l'autre côté du miroir, Lynn Gaudreault cherche à comprendre pourquoi certaines délibérations mentionnent expressément cette approbation *nemine discrepante* : « une analyse plus fine des situations qui suscitent un tel consensus démontre qu'il n'est pas utilisé à tort et à travers : au contraire, « il apparaît essentiellement dans des circonstances où la mise en œuvre d'un front en apparence unifié est tout à fait justifiée » (p. 150). Aucun règlement ne fixe de quorum, mais l'auteur montre sur trois exemples qu'il existe un seuil au dessous duquel le conseil hésite à prendre une décision pour éviter qu'elle ne soit considérée comme illégitime. Comme dans bien d'autres villes le conseil cherche à donner plus de poids à ses ordonnances en élargissant l'assemblée à des conseillers de l'année précédente ou à ce que l'on nomme à Brignoles des *admitti*, ailleurs *adjuncti* ou *citati*, une pratique qui concerne près de la moitié des séances. Soucieux d'élargir le corps délibératif pour mieux asseoir ses décisions, le conseil n'en repose pas moins, à Brignoles comme ailleurs, sur une base oligarchique. Le prestige qui s'attache à l'exercice de l'office de syndic que manifeste le luxe de la robe qu'ils portent dont la ville fait les frais, en payant pour eux douze fois plus qu'elle ne débourse pour vêtir le crieur public, est l'apanage d'un petit nombre.

Outre les syndics et les conseillers, Lynn Gaudreault s'attache à cerner le rôle de ce bayle royal dont le régime de syndicat impose la présence et la validation. Elle montre que les relations que le conseil entretient avec lui sont originales par rapport à ce qu'ont révélé les études du gouvernement municipal à la même époque dans le reste de la Provence, ce qu'elle résume par une heureuse formule : « à Brignoles le

bayle est un être hybride. Certes il est un représentant du pouvoir royal, mais il est aussi, d'une certaine façon au service de l'autorité urbaine » (p. 178). Elle manifeste la même sagacité pour dévoiler l'idéologie sous-jacente à ces procès-verbaux. Si le terme de bien commun n'apparaît pas sous la plume des scribes, c'est bien lui qui inspire l'action du gouvernement communal préoccupé de l'*utilitas*, l'*indemnitas*, le *bonum statum* que procurent à la ville la paix, la tranquillité et la prospérité. Mais ce à quoi le conseil est le plus attaché est l'honneur de la ville. Pour illustrer le poids qui s'attache à cette valeur, Lynn Gaudreault évoque (p. 157-9), l'attitude des conseillers à la suite du ralliement de la ville à l'obéissance angevine conclu à Apt le 9 mai 1386 par l'entremise de Guignonnet Jarente qui a acheté cette reddition pour « plus de 900 francs » (p. 274) à cinq notables de la ville², agissant secrètement à l'insu du conseil (p. 287-8). Le conseil voit là une « trahison » qui entache sa réputation. Cette réaction pourrait expliquer le retard apporté à organiser l'entrée solennelle du jeune roi et de sa mère qui a lieu bien plus tard que dans les autres villes ralliées au camp angevin. La ville semble avoir voulu que la reine consente enfin à ce que son honneur soit lavé avant de l'accueillir en souveraine, au début de septembre 1389, près de deux ans après sa précédente entrée à Tarascon (10 décembre 1387). Le 22 août 1389, le conseil décide de préparer, pour aller au-devant de la reine, un dais (*pallium*), des drapeaux et des pennons ainsi que des présents qui seront offerts à la souveraine et, le 9 septembre, le jour même où le conseil met comme en demeure la reine de faire recouvrer l'argent de la trahison (p. 285), il envoie un des syndics à Avignon pour acheter le drap (*pagnum*, cacographie pour *pannum*) rouge nécessaire à la confection de la livrée que porteront les cent Brignolais qui participeront au cortège (p. 288)³.

Comme de nombreux chercheurs qui ont travaillé sur les registres de délibérations, l'auteur est conduite à constater que « le registre ne rapporte pas fidèlement tout ce qui s'était discuté en décidé en séance du conseil, mais seulement ce que le conseil avait jugé bon de conserver en mémoire » (p. 132). L'aveu est même explicite sous la plume du rédacteur d'un registre de Barjols dont je n'ai malheureusement pas noté la référence qui écrit que ce même jour ont été également discuté d'autres sujets *que eorum prolixitate attenda omitto*. Il est permis d'exprimer quelques doutes sur l'interprétation avancée par l'auteur. Sa perspective utilitariste ne rend pas compte de tous les silences que l'on peut relever. Le 30 avril 1391 le conseil ordonne de lever un capage des animaux « de la même manière qu'il a été perçu l'année précédente », sans qu'aucune décision sur ce sujet n'apparaisse dans les délibérations de 1390 (p. 400). Le 19 mars 1390 le conseil décide de lever des rêves *juxta capitula ordinata super revis colligendis* sans que l'adoption de ces « chapitres » ait été mentionnée antérieurement (p. 319). Parfois l'examen du registre de comptes contemporain des délibérations permet de combler de tels vides difficilement explicables et un certain nombre d'autres, encore faut-il que ce document existe...

Cette étude servie, on l'aura senti, par un style élégant et alerte, précède une édition du registre remarquablement réalisée et présentée. La transcription est presque

2. La reddition d'Aix a également été « achetée » Alain VENTURINI, « La guerre de l'Union d'Aix » dans *1388. La dédition de Nice à la Savoie*, Paris, 1990, p. 91.

3. Sur le rituel de l'entrée Noël Coulet, *Rites, histoire et mythes de Provence*, Aix, 2012 p. 11-43. On notera que le cérémonial est allégué le 30 septembre 1390 lorsque la reine fait à nouveau son entrée dans la ville.

parfaite (il faut toutefois corriger, f° 121v, *denuo* en *de novo*). Une seule difficulté pour le lecteur français : il doit inverser les chiffres du système américain de datation (1391/02/24).

L'auteur se concentre sur le registre « en tant que monument historique digne d'intérêt » (p. 11) et n'a pas voulu, pour reprendre l'expression de Jacques Chiffolleau au sujet du testament dont trop d'études font disparaître la cohérence, le traiter en « caverne d'Ali-Baba » en se contentant d'y piller des informations. On me permettra néanmoins de revenir sur un certain nombre d'apports de ce document à l'histoire générale de la Provence.

Lynn Gaudreault met bien place le cadre événementiel des années 1387-1391 dans les pages qu'elle consacre (p. 29-32) au contexte historique de production du document qu'elle étudie. Il n'est pas inutile de relever dans ce registre plusieurs informations inédites qui enrichissent le récit de cette période troublée de l'histoire provençale dont la chronologie n'est encore qu'imparfaitement connue.

La lettre adressée le 22 avril 1387 à la reine Marie pour l'informer de la bonne conduite, qui a fait honneur au roi Louis, des troupes de Fouques de Pontevès et Jean Graulhet dans la région de Puget-Théniers (p. 191) révèle des combats inconnus de l'historiographie. La décision, prise le 31 juillet 1387 (p. 204), d'envoyer vingt arbalétriers renforcer les troupes qui assiègent Flayosc, c'est-à-dire une armée conduite par Georges de Marle et Pierre de Beuil et un contingent levé dans la viguerie de Draguignan montre que, comme le suggérait Alain Venturini⁴ en dépit des prolongations de la trêve expirée le 30 juin, des opérations militaires ont encore été menées en juillet et août. On sait, par ailleurs, que Flayosc ne se rendit qu'en septembre. L'envoi de cinquante hommes à Toulon, alors assiégé par les troupes du sénéchal Georges de Marle, le 3 avril 1388, montre que, contrairement à ce qu'indique Alain Venturini, la soumission de Toulon est postérieure au 17 mars⁵. La mission qui leur est assignée : ravager les vignes et abattre les arbres du terroir de cette cité pour contraindre cette poche de résistance à se rallier de « gré ou de force » à l'obéissance angevine (p. 235) révèle que les troupes régulières ont recours, pour intimider les populations et faire fléchir les gouvernements urbains, aux mêmes méthodes qu'utilisent les bandes de Raymond de Turenne pour imposer l'« appatisation ». Cette démonstration dut être efficace puisque, le 21 mars, le conseil alloue un salaire aux deux notaires de la ville qui furent présents à la signature du traité de reddition de Toulon. Ces délibérations ne permettent pas de dater la capitulation d'Hyères, autre ville qui a résisté longtemps à Marie de Blois. Elle est postérieure au 28 mars 1388, date à laquelle on s'efforce encore de rassembler les fonds destinés à l'emprunt que le sénéchal a décidé de lever pour parvenir à reprendre cette ville (p. 268-9). Il n'est pas certain que la délibération du 27 avril portant sur l'acheminement des mille florins que la ville a rassemblés pour la contribution exigée d'elle (p. 276) soit postérieure à cette reddition. On peut se demander si cette collecte de fonds *pro recuperatione fortalicium Arearum* ou *pro recuperatione castri de Arearum* est destinée à financer des opérations militaires ou si la reddition de la ville n'a pas été achetée.

4. « La guerre de l'Union d'Aix », p. 94

5. *Ibid.*, p. 99.

La reddition des derniers bastions carlistes en Provence occidentale ne délivre pas pour autant Brignoles des périls. Le 22 mai 1388 le conseil interdit l'entrée de la ville aux gens d'armes étrangers, qu'ils soient ou non aux gages du roi. Seuls les Provençaux pourront être admis (p. 228). Une délibération du 16 mai 1389 explicite ces craintes. Elle dénonce les dégâts commis par les gens d'armes qui viennent et demeurent à Brignoles où ils ne cessent de commettre des méfaits, coupant l'herbe des prés et détruisant les vergers. Ce n'est pas le fait de brigands mais de troupes régulières, car c'est au sénéchal que la ville adresse ses plaintes. Une fois la guerre terminée, le pouvoir se retrouve, comme après l'expulsion des bandes d'Arnaud de Cervole, devant la même nécessité de se débarrasser d'auxiliaires encombrants et de faire « la vyude des gens d'armes », en achetant leur départ, comme le sénéchal Georges de Marle l'a expliqué aux délégués des Etats d'Aix de novembre 1388⁶. Visiblement les 50 000 francs d'or affectés à cet objectif n'ont pas suffi.

La guerre reprend dès l'été 1390 avec les premiers coups de main de Raymond de Turenne. Les nouvelles reçues par le conseil de Brignoles le 7 août 1390 qui portent à sa connaissance une tentative d'intrusion (*scalamentum*) à Mison et une concentration (*congregatio*) de gens d'armes que ce seigneur de la guerre est en train d'opérer viennent combler un vide du récit que donnent Noël Valois et Régis Veydrier⁷. Ce sont les premiers signes des temps de trouble qui alarment le conseil le 24 février 1391. Derrière la compagnie de gens d'armes qui déploie alors ses forces à la fois sur la vallée du Rhône, dans le Valentinois, le Comtat Venaissin et la Provence où ses hommes se sont emparés de Roquemartine (p. 369-370) on discerne l'action de Raymond de Turenne. Ce sont sans doute des gens d'armes à son service cantonnés à Roumoules dont il est question dans une lettre reçue de Montmeyan le 3 mai 1391 qui fait craindre qu'ils ne fassent mouvement vers Quinson et, de là, ne descendent plus au sud. (p. 403)

Ce n'est pas le seul sujet d'alarme. Dans la même séance le conseil s'inquiète de ce que pourraient entreprendre les gens d'armes du duc de Savoie qui occupent et tyrannisent les comtés de Nice et de Vintimille. Ce sont peut-être eux, les « ennemis du roi » qui ont pris Colmars vers la mi-juillet et qu'il faut déloger⁸. Brignoles s'associe à cette action par l'envoi de six arbalétriers (p. 425). En revanche, le 24 juin, Brignoles qui ne peut être sur tous les fronts a refusé de prendre part à l'offensive menée contre Brégançon, un nid de pirates qui menace moins directement la ville (p. 416).

Les troupes du comte d'Armagnac qui devraient traverser la Provence pour se rendre en Lombardie où Jean III vient prêter main forte à son beau-frère constituent un autre sujet d'inquiétude, car leur trajet n'ira vraisemblablement pas sans dégâts collatéraux et on conserve encore vif le souvenir des dégâts commis une quarantaine d'années plus tôt par les troupes de Jean I demeurées en Provence après avoir aidé à chasser Arnaud de Cervole. Aussi la ville convoque-t-elle les représentants des villages de sa baillie pour réunir la somme d'argent qui permettra d'inciter le comte à choisir une autre voie d'accès vers l'Italie, sans que l'on sache si cette négociation a abouti.

Comme dans d'autres villes de basse Provence, cette période de troubles suscite l'apparition d'une magistrature nouvelle. Le conseil décide le 30 mars 1391 que le capitaine sera assisté de trois conseillers sur le fait de la guerre qui prennent ici place

6. Michel HEBERT, *Regeste des Etats de Provence (1347-1480)*, Paris, 2007, p. 151 sv.

7. Régis VEYDARIER, *Raymond de Turenne, la seconde maison d'Anjou et la Provence. Etude d'une rébellion nobiliaire à la fin du XIV^e siècle*, thèse Université de Montréal, 1994.

8. Cet épisode n'est connu par aucune autre source.

à côté des syndics (p. 387). On retrouve là une institution apparue à Marseille dès le milieu du ^{xiv}^e siècle, sous la forme de douze hommes « experts en ces choses », qui deviennent les deux, puis les six de la guerre et dont les décisions sont transcrites dans un registre particulier. Ces six de la guerre sont attestés à Tarascon en 1373, à Sisteron en 1375, et à Aix au plus tard en 1390. Autre détail relatif aux institutions qui mérite attention : Brignoles qui n'est pas une ville riche en juristes, comme le note l'auteur, n'élit pas d'assesseur à côté des syndics, comme le font Aix ou Sisteron, mais, comme Manosque, elle s'assure les services d'un « avocat » qui suit les affaires de la ville devant les institutions judiciaires de la capitale, en la personne du Milanais Henri de Blanchis, maître-rational (p. 350).

Les dépenses liées à la guerre aggravent le poids de la fiscalité. Le conseil associe, comme dans toutes les villes, trois formes de prélèvement : l'impôt direct (la taille), l'impôt indirect (les rêves) et l'emprunt. Quelques particularités méritent d'être relevées à Brignoles dans cette période. La taille est levée sur la base d'un *cartularium libre* (p. 420) – ce registre d'allivrement improprement dénommé cadastre par les historiens –, en fonction du *nombre* de livres du capital imposable de chacun. Les clercs que la ville entend soumettre comme les autres habitants à la taille sont eux aussi allivrés (p. 425, 426 et autres), ce qui ne va pas sans résistance. Mais le poids des dépenses à couvrir conduit, en mars 1387, à taxer aussi ceux les allivreurs n'ont pas considérés comme imposables et que l'on nomme ailleurs les *nichil habentes* : ils s'acquitteront chaque mois d'un gros, soit autant que la dernière tranche des imposables (p. 187). Un an plus tard, le 16 juillet 1388, l'impôt direct associe à la taille proportionnelle à la fortune un impôt égalitaire d'un gros par tête, le capage qui, lui, est du par tous les habitants. (p. 245). En 1390 et en 1391 un « capage des animaux » dont on ignore les modalités de perception vient même s'y ajouter (p. 319). D'autre part, la ville perçoit un ensemble de taxes indirectes, les rêves qui pèsent sur les produits de consommation dont une liste, apparemment non exhaustive, est donnée dans une délibération de mars 1390. Elles sont perçues sur le blé (à l'exclusion de celui que fait moudre la confrérie du Saint Esprit, p. 369)⁹, le vin (à l'exclusion de celui qui est vendu aux étrangers, p. 335), la viande (à l'exclusion du gibier, p. 331) et les poissons, les draps, les épices, et les produits débités par les merciers (p. 319-320). Ces rêves sont vendues aux enchères à des habitants qui prennent à leur charge les frais de perception et s'acquittent du montant de la ferme. Une autre forme de taxe indirecte est le 1/25^e des blés et légumes que le conseil institue le 10 mai 1388 pour contribuer aux réparations de l'église et au renouvellement des habits sacerdotaux. Enfin le conseil recourt à l'emprunt à la fois pour disposer d'avances de trésorerie et pour faire face aux obligations de la ville contrainte en permanence à emprunter auprès de ses citoyens et hors de Brignoles.

9. Cette confrérie est brièvement évoquée par Emilien LEBRUN, *Essai historique sur la ville de Brignoles*, Brignoles, 1897, p. 110-111. Elle est presque partout en Provence associée à la communauté des habitants dont elle est une des expressions. Noël COULET, « Les confréries du Saint-Esprit en Provence : pour une enquête », dans *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Mandrou*, Paris, 1985, p. 205-217. Une des fonctions de cette confrérie est d'effectuer des distributions alimentaires en particulier sous la forme d'un repas organisé le jour de Pentecôte. On comprend par là l'exemption dont elle bénéficie.

Le registre est également riche d'informations sur la vie religieuse qui méritent d'être soulignées. On peut constater que, comme très souvent, et sans doute généralement, en Provence, l'administration des biens de l'église, l'« œuvre » est placée sous le contrôle du conseil qui désigne les deux « ouvriers » (p. 232, 262), dits aussi sacristes 312, 368, lesquels sont astreints à dresser à leur entrée en fonction un inventaire des biens et des reliques de la paroisse qui sera contrôlé à la fin de leur administration lorsqu'ils rendront les comptes de leur gestion (p. 369)¹⁰. On n'est donc pas surpris de voir le conseil affirmer qu'il a le « gouvernement de la sacristie ». En outre, la ville assume les deux-tiers des dépenses d'entretien de l'église (à la différence de nombreuses localités où un des tiers est à la charge du ou des seigneurs). Comme, en outre, ses habitants sont soumis à la dime, elle s'estime fondée à élever, le 1^{er} mars 1389, auprès de l'archevêque d'Aix et, s'il ne donne pas une réponse adéquate, au pape, une vigoureuse protestation contre la négligence et la mauvaise volonté du titulaire du bénéfice, le vicaire perpétuel, qui n'entretient pas le nombre de prêtres et de diacres nécessaires au service d'une église qu'il ne pourvoit que de prêtres inaptes et ignares (p. 255). Et elle considère que les sommes qu'elle a investies en travaux justifient la demande qu'elle adresse le 15 février 1389 à l'archevêque de révoquer les ordonnances prises lors de sa dernière visite pastorale (p. 258). Ce qui permet de repérer, comme on a pu le faire à partir des registres de délibérations d'autres localités provençales, une tournée de visite dont les procès-verbaux ne nous sont pas parvenus. Pas plus que dans les autres villes de Provence on ne compte sur le clergé paroissial pour assurer les temps forts de la prédication. C'est au provincial des frères mineurs que le conseil demande d'assigner au couvent de Brignoles un frère qui ait les compétences pour prêcher (p. 279). Le conseil attend un autre service des clercs de Saint Sauveur : il rémunère un prêtre pour qu'il lise de Pâques à Saint Michel le récit de la Passion afin d'assurer par ce rite la préservation des récoltes¹¹.

Ces notes de lecture sont loin d'épuiser la richesse du document dont l'accès est facilité par un précieux index.

Noël COULET

*

10. Noël COULET, « Paroisse, œuvre et communauté d'habitants en Provence », dans *La paroisse en Languedoc (XIII^e-XIV^e s.)* Cahiers de Fanjeaux 25, Toulouse, 1990, p. 215-237

11. L'emploi du verbe dicere suggère une lecture des évangiles de la Passion, comme celle que demandent de faire à leurs derniers moments certains testateurs. A Apt le conseil demande la célébration d'une messe de la Passion dans la même intention.

Une somme sur les bibliothèques religieuses d'Ancien Régime

Marie-Hélène FROESCHLÉ-CHOPARD, *Regards sur les bibliothèques religieuses d'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, 2014, Coll. *Histoire du livre et des bibliothèques*, 11, 351 p.

La bibliographie déjà abondante de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage qui doit retenir l'attention non seulement des lecteurs provençaux, mais encore celle de tous ceux, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent à l'histoire des bibliothèques religieuses. Si presque un tiers de son livre se rapporte à la Provence, l'ensemble met à la disposition d'un large public plus d'une douzaine d'études parues dans diverses publications depuis près d'une quinzaine d'années sur ce sujet. Celui-ci, en effet, a été depuis 1990 l'un des principaux thèmes de son séminaire placé sous l'égide de l'EHESS dans le magnifique cadre de la Vieille Charité à Marseille.

L'ensemble du volume est organisé autour de trois grandes parties. La première (p. 35-168), « Les catalogues des bibliothécaires », reproduit cinq articles consacrés principalement aux catalogues antérieurs à 1789 de bibliothèques conventuelles particulières. La seconde (p. 169-290), « Les inventaires révolutionnaires », en rassemble six autres où est analysée notamment la signification de la présence, dans différents fonds, de la Bible, des livres de controverse et enfin de réflexions inspirées par les Lumières. Cette partie compte une dernière contribution sur le transfert, entre 1792 et 1794, des bibliothèques religieuses et privées aux « dépôts littéraires » du district de Grasse. La troisième enfin (p. 291-340), « Les bibliothèques idéales », comprend deux études très denses fondées sur les comptes-rendus publiés par les deux grands monuments de la presse française du XVIII^e siècle, le *Journal de Trévoux* tenu par les jésuites et les *Nouvelles ecclésiastiques* aux mains des jansénistes. Ce sommaire laisse déjà entrevoir la richesse et l'utilité de ce recueil.

Ces *Regards sur les bibliothèques religieuses d'Ancien Régime* offrent tout d'abord un très précieux guide d'initiation à l'exploitation des catalogues et inventaires des bibliothèques religieuses qui vaut aussi en grande partie pour l'étude des bibliothèques profanes. Car les unes et les autres présentent de nombreux aspects communs. Après un bref exposé historiographique, l'auteur définit les principales sources utilisables, des inventaires après décès aux relevés des livres des « dépôts littéraires » créés aux débuts de la Révolution, en passant par les différents catalogues établis au XVIII^e siècle par les bibliothécaires des communautés ou des libraires et par ceux rédigés en 1790 et 1791 par les autorités municipales¹². Certes, beaucoup de ces documents laissent en partie sur leur faim les historiens. Ils sont souvent incomplets, inexacts, et, plus d'une fois, silencieux « sur l'origine des livres, sur la date de leur entrée dans la bibliothèque et sur leur réel usage »¹³. Toutefois, quelques-uns sont de

12. Il s'agit des premiers inventaires révolutionnaires, réalisés en 1790 et au début 1791 pour chacun des 83 départements existants, portant pour titre « Relevé des bibliothèques des religieux faits sur les inventaires des municipalités ». Sur la législation de ces premiers inventaires, cf. ici, p. 186-187.

13. Dominique JULIA, « La constitution des bibliothèques des collèges : remarques de méthode », *Livres et culture du clergé*, Actes du colloque de Marseille, 1995, M.-H. FROESCHLÉ-CHOPARD, dir., *Revue d'Histoire de l'Église de France*, n° 210, janvier-mars 1997, p. 145-161.

qualité, notamment les catalogues des grandes bibliothèques conventuelles dus à des clercs érudits et les procès-verbaux des visites domiciliaires de 1790-1791 donnant « un reflet fidèle des livres des bibliothèques des maisons religieuses de la fin du XVIII^e siècle ». N'ignorant pas les réelles difficultés pour classer et ordonner les livres, M.-H. Froeschle-Chopard recommande de recourir initialement aux cinq grandes catégories bibliographiques classiques : « théologie », « droit et jurisprudence », « histoire », « sciences et arts », et « belles-lettres ». Elle conseille de concevoir et d'exploiter ensuite d'autres types de regroupements, chronologiques et thématiques afin de mieux dégager les traits originaux de ces bibliothèques. L'établissement de catégories bibliographiques plus fines facilite la reconnaissance des courants théologiques qui inspirent ces communautés et la mesure de leur empathie pour les sciences. Dans bien des cas, ces regroupements sont utiles « aussi bien pour une bibliothèque particulière » que pour un ensemble de bibliothèques appartenant à un même ordre ou congrégation dont ils donnent une vision plus juste de leurs caractères particuliers. Après avoir réfuté à partir de quelques exemples, l'argument selon lequel les dons de livres reçus par les communautés peuvent altérer la cohérence des fonds, l'auteur conclut que les catalogues constituent la meilleure source pour connaître la culture des religieux sous l'Ancien Régime. Une « Méthode d'analyse des bibliothèques ecclésiastiques » est enfin proposée : un vrai modèle du genre, dont les différents articles qui lui font suite démontrent pleinement la valeur opératoire.

À première vue, les études reproduites dans ce recueil sont placées sous le signe de l'hétérogénéité. Géographiquement, même si celles relatives aux bibliothèques religieuses de la France méridionale l'emportent, celles consacrées aux communautés religieuses des autres provinces ne sont pas pour autant absentes. Elles tiennent en effet une grande place dans les descriptions des fonds propres à un ensemble de communautés comme celles de la Visitation ou des carmes déchaux et surtout dans la pesée générale, « fruste mais globale », réalisée à partir des inventaires départementaux des années 1790-1791. Par ailleurs, d'une bibliothèque à l'autre, les écarts quantitatifs sont importants. La bibliothèque de Ch.-J. Colbert de Croissy compte en 1740 plus de 13 000 volumes correspondant à plus de 8 000 œuvres différentes tandis que celle des grands augustins à Grasse ne réunit en revanche à la fin du XVIII^e siècle que 200 imprimés. Si les oratoriens de Marseille et les mauristes de Bonne-Nouvelle à Orléans parviennent à rassembler plus de 6 000 volumes, la plupart des communautés sont loin d'en posséder autant¹⁴. Dans les diocèses de Fréjus et de Toulon, par exemple, rares sont les bibliothèques conventuelles qui dépassent les deux mille volumes. Dans l'ensemble du royaume, les sœurs de la Visitation, en comptent en moyenne 700. Ces différences tiennent en partie à la qualité inégale des catalogues. Certes, quelques-uns sont imprimés et très précis, tels celui de la bibliothèque de Ch.-J. Colbert de Croissy et ceux dressés par les oratoriens marseillais en 1746 et 1777. Mais les catalogues sont le plus souvent manuscrits. Certains, très bien tenus selon les règles rigoureuses imposées par leur congrégation, font figure d'exceptions. La plupart ne permettent pas, en effet, d'avoir une connaissance approfondie des fonds, en raison de l'absence fréquente, par exemple, des noms des auteurs ou du titre complet. Ces inventaires diffèrent enfin selon leurs modes de classement qui révèlent les « hiérarchies des préoccupations de leurs propriétaires », dues principalement à l'ancienneté de leurs

14. Le cas du couvent des augustins à Grasse dont le supérieur précise en 1790 qu'il « n'y avait jamais eu dans la maison un lieu destiné pour la bibliothèque » est exceptionnel.

communautés et à leurs fonctions. Certains multiplient les rubriques relatives à la vie spirituelle, d'autres, tels les minimes, tout en ne la négligeant pas, diversifient celles se rapportant aux études profanes. Tantôt, ils mettent en valeur des livres destinés à « se distraire des tentations ou [à] recueillir l'esprit de dévotion », comme le prescrivent les *Règles* des religieuses de la Visitation. Tantôt, par exemple chez les oratoriens marseillais de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ils constituent pour leurs lecteurs « de véritables instruments de travail », en regroupant les références relatives aux bibliographies, aux dictionnaires et aux grammaires. Mais, dans presque tous les cas, les ouvrages destinés à la lutte « contre les païens, les hérétiques et les impies » nourrissent des sections particulières ainsi que ceux destinés à « la consolation de la vie et au soutien du salut ». Malgré cette réelle diversité qui tient à la spécificité spirituelle et intellectuelle des communautés étudiées, à leur différente ancienneté, au degré de leur renouvellement démographique, et à leurs capacités financières, quelques traits généraux apparaissent.

Sans surprise, la primauté des livres religieux est le plus manifeste. Dans cette vaste catégorie, sauf exception, les ouvrages d'histoire ecclésiastique et de droit canon pèsent peu par rapport à ceux de théologie. Dans les bibliothèques de taille moyenne, ces derniers constituent souvent à eux seuls autour de la moitié des ouvrages qui y sont répertoriés, à Béziers, 56 % de la catégorie chez les minimes et à Marseille 42 % chez leurs confrères. Dans les petites bibliothèques, il s'en faut que les catégories relevant de la théologie (dogmatique, morale, catéchétique, parénétiq, ascétique ou mystique et polémique) soient toutes représentées. En revanche, ce qui y domine, ce sont de très nombreuses collections de sermons, par exemple chez les capucins de Grasse, ou des ouvrages de piété qui ne se comptent plus dans les couvents de la Visitation. Par ailleurs, au cours du XVIII^e siècle, les réguliers semblent moins prompts à acquérir de nouveaux livres religieux, notamment ceux qui relèvent strictement de la théologie. Plus généralement, après 1740, les acquisitions se font plus rares et révèlent une sorte d'essoufflement. La bibliothèque des carmes déchaux de Perpignan semble, par exemple, entrer en sommeil après 1700 « malgré un dernier soubresaut dans la décennie 1770-1780 ». La plupart des communautés, il est vrai, possèdent dès la fin du règne de Louis XIV les textes fondamentaux qui leur sont nécessaires pour leur formation religieuse et l'approfondissement de leur spiritualité. Pour beaucoup d'entre elles a pu aussi jouer le vieillissement de leurs membres dont les choix semblent désormais d'une « sénescence assumée » selon la belle expression de Joël Fouilleron¹⁵. Aussi, dans la plupart des cas, les imprimés les plus nombreux datent du XVII^e siècle. Plus précisément, ils se rattachent, soit aux deux premières décennies du Grand Siècle, soit aux dernières. Les premières sont marquées par la Contre Réforme qui encourage l'accumulation de travaux d'exégèse et d'ouvrages de controverse destinés à lutter contre ceux de la R.P.R. Quant aux dernières, elles correspondent à l'affirmation de la Réforme catholique, généreuse pourvoyeuse en livres de prières, en dévotes édifications et en innombrables sermons. « Ne prétendant plus convertir les huguenots et

15. Les caractères démographiques ont retenu notamment l'attention de Joël Fouilleron dans « Le livre: un paramètre du déclin "monastique"? L'exemple du Languedoc d'après les inventaires révolutionnaires », dans *Des moulins à papier aux bibliothèques, Le livre dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVI^e-XX^e siècle)*, dir. R. ANDRÉANI, H. MICHEL et É. PÉLAQUIER, Montpellier, Université de Montpellier 3, 2003, t. II, p. 547-306; repris dans J. FOUILLERON, *Le Rapport à l'autre dans l'ancienne France, Croyances, cultures, identités collectives (XVI^e-XIX^e)*, Montpellier, PULM, 2014, p. 257-306.

ne connaissant pas encore l'athée», les religieux se replient alors « sur la conversion intérieure » et prêchent plus que jamais l'approfondissement individuel. Aussi, beaucoup de bibliothèques religieuses de la fin de l'Ancien Régime donnent l'impression « de fonds hérités et tournés vers le passé ». Autour de 1790, par exemple, moins d'un ouvrage sur cinq possédés par les capucins à Toulon date du XVIII^e siècle.

Par-delà ces aspects largement partagés apparaissent dans les différentes études réunies par M.-H. Froeschle-Chopard quelques traits distinctifs parmi lesquels se trouve par exemple l'opposition entre l'importance des bibliothèques du Nord et celles du Sud. Les fonds méridionaux sont en effet généralement moins fournis que les septentrionaux. D'après les inventaires établis au début de la Révolution, il n'y a, par exemple, dans le Sud de la France que quatre nouveaux départements, ceux de Bordeaux, Toulouse, Marseille et Montpellier, où les couvents rassemblent en tout plus de 50 000 volumes. Cette répartition nationale contrastée des bibliothèques religieuses semble reproduire en grande partie la carte de l'alphabétisation masculine. À la fin de l'Ancien Régime, celle-ci est plus élevée au nord de la célèbre ligne Saint-Malo-Genève, malgré un rattrapage relatif des Midis entre la fin du XVII^e siècle et la veille de la Révolution.

Cette enquête met en lumière d'autres différences. Par exemple, les bibliothèques religieuses féminines et masculines ne possèdent pas les mêmes caractères. Ainsi, la répartition thématique des ouvrages dans celles des visitandines est loin d'être identique. Leurs catalogues répertorient non seulement un grand nombre d'ouvrages d'ascétique et de mystique, mais encore ils témoignent d'un plus grand intérêt pour les modèles de sainteté féminine que pour les modèles masculins, parmi lesquels domine toutefois celui de leur fondateur, Saint François de Salle. Enfin, il s'agit en majorité de livres en français qui leur assurent un accès facile aux grandes œuvres étrangères considérées qui sont pour elles des références indispensables, que ce soit les œuvres de Saint Augustin ou les écrits mystiques de Sainte Thérèse d'Avila. De toute évidence, les sœurs semblent moins goûter les œuvres en latin que les pères.

L'étude comparative des catalogues met aussi en lumière des relations inégales avec le jansénisme. Tous ceux qui ont suivi les travaux de M.-H. Froeschlé-Chopard ne seront pas surpris de l'attention qu'elle porte ici à ce courant théologique, tant dans sa présentation exemplaire des *Nouvelles ecclésiastiques* que dans l'analyse de la bibliothèque de Ch.-J. Colbert de Croissy et de celles de plusieurs communautés dont la sympathie (voire l'adhésion) envers la pensée de l'évêque d'Ypres est bien connue¹⁶. C'est le cas notamment de celles à Marseille des oratoriens et à Orléans des mauristes de Bonne-Nouvelle. L'auteur parvient non seulement à confirmer facilement l'influence du jansénisme sur ces communautés, mais encore à définir la spécificité de leur jansénisme respectif. Celui des oratoriens marseillais témoigne, en bons Appelants qu'ils sont, d'un profond intérêt pour les violentes luttes doctrinales de la première moitié du XVIII^e siècle, sans pour autant ignorer celles nées au siècle précédent autour de l'*Augustinus* et de Port-Royal¹⁷. Ils possèdent la collection complète des *Nouvelles ecclésiastiques* et les écrits fondamentaux jansénistes au milieu de très nombreux commentaires, de Mémoires et de Lettres rangés dans des rubriques spéciales, « *De formulario Alexandri VII seu de re janseniana* », et « *De*

16. Marie-Hélène FROESCHLE-CHOPARD, *Recherches sur les prêtres jansénistes dans le diocèse de Montpellier*, D.E.S., dir. Alphonse Dupront, Paris-Sorbonne, 1965-1966.

17. Les minimes de Marseille font aussi « une large part aux productions de Port-Royal ».

constitutione unigenitus Clementi XI seu de re Quesnelliana. Leur jansénisme est essentiellement orienté vers les questions théologiques « sans beaucoup s’embarrasser des opinions contraires ». Les Mauristes d’Orléans, au contraire, n’ont pas prévu de rubriques particulières pour les publications de cette nature. Mais ils en distinguent plusieurs au sein de la théologie dogmatique dont plus de la moitié des références sont regroupées parmi les disputes sur la grâce, et les « *Traité singuliers de la prédestination, de la grâce, du libre Arbitre & de la Prémotion physique* ». Surtout, ils semblent « plus réceptifs aux productions de leurs adversaires ». Leur « jansénisme » n’est pas en effet celui des lecteurs des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il est « peu polémique, tant au point de vue théologique qu’ecclésiologique ». Il manifeste une « ouverture » qui ne perce timidement que dans les années 1750 chez les oratoriens de Marseille, Les deux communautés, cependant, manifestent, l’une et l’autre, un jansénisme « résolument théologique et augustinien », proche de celui de la Lorraine mis en lumière par René Taveneaux. Ici comme là, toutefois, nous sommes loin du jansénisme de combat de Ch.-J. Colbert de Croissy qui transparaît dans l’importance et le classement des ouvrages hostiles à la bulle *Unigenitus*. Ceux qui se rapportent à la polémique janséniste y représentent en effet à eux seuls 46 % des ouvrages de théologie publiés entre 1696 et 1738, dates de son épiscopat montpelliérain. Quelles que soient les personnalités et les traditions de chaque communauté, l’auteur montre bien que les questions relatives à la grâce restent au cœur des polémiques, d’autant qu’aux yeux des Appelants, ce qui se joue contre eux reproduit la persécution de la vérité dont ont été victimes les fidèles de Port-Royal. Les livres jansénistes n’occupent pas toutefois une place comparable dans la plupart des autres bibliothèques. Ils y sont en général beaucoup plus rares sans y être jamais totalement absents. Bien qu’hostiles aux Appelants, les capucins de Toulon possèdent trois exemplaires des *Provinciales* et un mandement de Ch.-J. Colbert de Croissy. Quant aux visitandines de Caen, elles conservent toutefois à la fin du XVII^e siècle un exemplaire des *Pensées* sur les 400 œuvres environ qu’elles possèdent alors.

Beaucoup de ces bibliothèques religieuses « semblent tournées vers le passé ». Quelques-unes, cependant, expriment autour du milieu du XVIII^e siècle un intérêt réel pour les nouvelles idées scientifiques et, plus largement, pour le monde profane. Il s’agit, le plus souvent, des grandes bibliothèques. À Orléans, chez les Mauristes de Bonne-Nouvelle, cette attitude se manifeste tout d’abord dans le catalogage. Celui-ci est « largement influencé par les bibliographies contemporaines » des libraires parisiens bien adaptées au classement d’un fond ouvert à la culture contemporaine. Il traduit « une volonté encyclopédique d’embrasser l’ensemble des connaissances ». Tandis que s’atténue progressivement chez eux leur opposition à la bulle, les oratoriens marseillais accordent peu à peu un plus grand intérêt aux Belles Lettres et à l’Histoire et autour de 1750, ils s’intéressent de plus en plus aux Sciences et aux Arts. Quant à la bibliothèque des minimes marseillais, elle offre un exemple encore plus net de ce phénomène d’élargissement des curiosités intellectuelles au sein d’une partie des couvents vers la fin de l’Ancien Régime. Si, dans le domaine religieux, c’est l’Écriture Sainte qui cède le pas à la mystique, dans le domaine profane ce sont les Mathématiques, confortées par la Philosophie et la Physique qui l’emportent. Les minimes, en effet, possèdent les principales œuvres qui scandent les progrès scientifiques de leur temps, celles, par exemple, de Galilée, Descartes, dont ils ont la première édition du *Discours de la Méthode* (1636), Leibniz et Newton. Chez eux, l’opposition entre

la religion et les sciences n'est qu'apparente. Pour les membres de cet ordre qui a compté de grands savants, tel le P. Mersenne, les sciences et la raison sont considérées comme un soutien de la foi. Elles contribuent à « montrer la grandeur de Dieu ». Ici, la mystique et les mathématiques participent l'une et l'autre à leur « recherche passionnée de Dieu ».

Les catalogues de ces différentes bibliothèques témoignent donc de réels infléchissements dans le choix des nouvelles acquisitions. Le plus souvent, cependant, celles-ci ne mettent pas profondément en cause leurs caractères majeurs antérieurs. Tout en réservant une place croissante aux ouvrages scientifiques, les minimas marseillais, par exemple, restent toutefois fidèles à leur intérêt pour la mystique et l'Histoire. À la fin de l'Ancien Régime, les livres qui s'y rapportent sont toujours plus nombreux que ceux qui relèvent des Sciences et des Arts.

Dans la même ville, tout en faisant preuve d'une réelle ouverture au monde profane, les oratoriens possèdent à la fin de l'Ancien Régime une bibliothèque dont presque la moitié du fond est toujours constituée de livres religieux. Devenue publique, la bibliothèque des Mauristes d'Orléans conserve à l'érudition sa place originelle. En 1777, plus du quart de son fond relève de l'Histoire où l'histoire civile prend de plus en plus d'importance. Cette réelle ouverture au renouvellement intellectuel de la France des Lumières n'est pas pour autant un phénomène général. À Toulon, les capucins, par exemple, se contentent d'une littérature classique, dominée par des ouvrages utilitaires. Outre des dictionnaires, des grammaires et des manuels de rhétorique, ils possèdent de nombreux petits traités d'instruction religieuse, exprimant ainsi leur fidélité à la spiritualité du Siècle des Saints. Les controverses du XVII^e siècle avec les Huguenots semblent retenir plus leur attention que les luttes contre la « Philosophie » du siècle suivant.

Cette brève note ne rend compte en vérité que partiellement de la richesse des résultats souvent très neufs de cette vaste enquête sur les bibliothèques religieuses d'Ancien Régime qui prolonge celle lancée, il y aura bientôt un demi-siècle, par Alphonse Dupront. M.-H. Froeschle-Chopard a, certes, conscience qu'il est « impossible de présenter dans son extrême complexité, la totalité des livres d'une bibliothèque ainsi que leurs tendances ». Elle sait, en effet, que les catalogues ne peuvent pas répondre à toutes les questions que leurs dépouillements font naître : celle-ci par exemple : quand et comment les bibliothèques se sont-elles constituées ? Mais ces *Regards* apportent, d'une part, une masse d'informations sur de nombreux autres aspects, notamment, l'état matériel des ouvrages, les formats, les pratiques monastiques de lecture, appréhendées à partir de l'organisation spatiale des bibliothèques, et les aires culturelles reconstituées à partir des lieux d'édition. Ils confirment d'autre part de nombreux résultats obtenus par des recherches antérieures. Beaucoup d'entre elles avaient déjà montré que les religieux rassemblaient des livres en rapport avec leurs fonctions dominantes, par exemple, la prédication, la controverse ou l'érudition. D'autres avaient aussi souligné que les variations de la répartition chronologique des ouvrages constituant différents fonds « s'expliquaient autant par l'histoire du monastère que par celle de la production imprimée ». Sauf exception, elles avaient conclu que les ouvrages les plus nombreux dataient de la belle époque de la Réforme catholique, la seconde moitié du XVII^e siècle. Plus généralement, ces différentes études confortent l'idée déjà énoncée que « le livre religieux forme le socle de ces bibliothèques ».

Contrairement à ce qu'affirme son auteur, cet ouvrage est loin de se réduire au compte rendu d'« un parcours parmi quelques bibliothèques », propre à un couvent ou à l'ensemble d'un ordre ou d'une congrégation, à l'aide principalement de leurs catalogues, « profus et multiformes ». Il vient surtout enrichir notre connaissance de congrégations encore peu étudiées sous cet angle, comme celles des minimes, des carmes déchaux et des visitandines. Plus largement, il répond parfaitement au but initial que l'auteur s'était fixé : approcher le plus rigoureusement possible la culture religieuse écrite, telle que peuvent la révéler les catalogues des bibliothèques conventuelles. Il prouve que l'étude de « ces collections accumulées ou conservées depuis plusieurs générations par tel ou tel couvent » contribue « à éclairer la diversité de ces maisons et celles des ordres auxquels ils appartiennent ». Il montre clairement que les inventaires fournissent les matériaux nécessaires pour saisir, sur plus d'un siècle, les aspirations spirituelles et les combats religieux des clercs. Il permet de suivre les processus d'appropriation par les réguliers des grands courants spirituels et intellectuels qui ont bien souvent inspiré leurs combats. Sans aucun doute, ce livre sera pendant de nombreuses années un volume auquel tous ceux qui se lanceront dans des recherches sur les bibliothèques d'Ancien Régime devront se rapporter. Car, ce qui en fait le prix, c'est qu'il se fonde non seulement sur un dépouillement le plus rigoureux possible de leurs catalogues, mais aussi sur une connaissance préalable peu commune des différents courants théologiques et scientifiques qui ont animé la vie religieuse et intellectuelle française entre les guerres de Religion et la veille de la Révolution française.

Henri MICHEL